



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 21 juin 2023

Objet : demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) de la foncière Familles Solidaires pour avis du CRHH Hauts-de-France

L'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L365-2 du Code de la construction et de l'habitation est accordé par arrêté du préfet de région après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement compétent ou de chaque comité régional de l'habitat et de l'hébergement compétent, lorsque l'organisme exerce son activité dans plusieurs régions.

En application des articles R365-2 à R365-6 du CCH, vous avez effectué une demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Cette demande a ainsi fait l'objet d'une consultation dématérialisée des membres du bureau de CRHH le 16 juin 2023.

Suite à cette consultation, le CRHH a émis un avis favorable à votre demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS

Jean RUCH et Bernadette PAUL-CORNU
Co-dirigeants de la SCA Familles Solidaires
11 rue Paul Déroulède
68 100 MULHOUSE